

PASICRISIE LUXEMBOURGEOISE
N° 2/2024

TABLE DES MATIERES

JURISPRUDENCE

Aliments

- 1° Aliments – Contribution à l’entretien et à l’éducation d’enfants mineurs – Montant 592
– Appréciation – Besoins du créancier – Prise en compte des allocations familiales – Capacités contributives des débiteurs – Prise en compte du niveau de vie familial antérieur – Tables de référence (non) – Appréciation *in concreto* au jour où le juge statue – C.civ., art. 372-2.

Appels

- 1° Appel (matière civile et commerciale) – Litige indivisible – Notion – Obligation 639
d’intimer toutes les parties ayant figuré en première instance – Omission – Sanction – Irrecevabilité de l’appel – Faillite – Obligation d’intimer le curateur – C. com., art. 465 – NCPC, art. 571.
- 2° Appel (matière civile et commerciale) – Litige indivisible – Opposabilité de l’appel 639
interjeté contre une des parties à l’égard des autres parties – Possibilité de régularisation de l’appel à l’égard des autres parties – C. com., art. 465 – NCPC, art. 571.

Biens

- 1° Biens – Domaine public – Domaine public communal – Notions – C. civ., art. 538. 648
- 2° Prescription – Prescription acquisitive – Domaine public communal – Prescriptibilité 648
– Conditions – Charge de la preuve – C. civ., art. 2219, 2226 et 2229 - Loi du 13 décembre 1988, art. 106,9°.

Cassation

- 1° Cassation – Moyens – Violation d’un principe général du droit – Adage « pas de 555
nullité sans texte » – Admissibilité (non) – Loi du 18 février 1885, art. 3.

Contrats et conventions

- 1° Contrats et conventions – Cautionnement – Report d’échéance au profit du débiteur 598
principal – Inopposabilité à la caution – Libération de la caution (non) – Obligations de la caution – Action en paiement par le débiteur principal – Paiement par la caution – Inaction de la caution – Sanction – Opposabilité à la caution du report d’échéance – C.civ., art. 2069 et 1134.
- 2° Contrats et conventions – Novation – Conditions – Création d’une obligation 598
nouvelle – Changement des modalités de règlement de la dette (non) – Renonciation du créancier à la créance primitive – Preuve de la renonciation – Renonciation tacite – Effets de la renonciation – Extinction de la sûreté garantissant la créance originaire – Exception – Convention des parties – C.civ., art. 1273, 1278 et 1281
- 3° Promesse de porte-fort – Notion – Régime – Preuve – Distinction avec la 612

- promesse de bons offices et la promesse d'intervention – C. civ., art. 1120.
- 4° Prêt – Prêt à usage – Notion – C. civ., art. 1875. 632
- 5° Prêt – Prêt à usage – Responsabilité de l'emprunteur – Régime – C. civ., art. 1880. 632
- 6° Prêt – Prêt à usage – Responsabilité du prêteur – Défauts de la chose prêtée – C. civ., art. 1891. 632

Droit civil

- 1° Gestion d'affaires – Notion – Régime – Distinction entre gestion altruiste et intéressée – C. civ., art. 1375 (à mettre sous une autre rubrique : voir tables tome 38) 612

Droit pénal

- 1° Droit pénal – Droit pénal spécial – Incitation à la haine ou à la violence – Éléments constitutifs – Élément matériel – Discrimination – Élément moral – Dol spécial – C. pén., art. 454, 455 et 457-1. 643
- 2° Droit pénal – Droit pénal spécial – Outrage à personne ayant un caractère public – Éléments constitutifs – Éléments matériels – Outrage – Notion – Conditions – Qualité de personne ayant un caractère public dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions – Élément moral – Dol spécial – C. pén., art. 275. 643

Enrichissement sans cause

- 1° Enrichissement sans cause – Action de in rem verso – Caractère subsidiaire – Recevabilité – Condition – Absence d'autre action à la disposition de l'appauvri – Voie de droit principale vouée à l'échec – Incidence (non) – C. civ., art. 1375. 574
- 2° Enrichissement sans cause – Notion – Régime – Interdiction de contourner les règles de droit commun – Interdiction de suppléer à une action pour laquelle le demandeur est forclos à agir – C. civ., art. 1375 612

Faillite

- 1° Faillite – Jugement déclaratif – Curateur – Partie en première instance – Appel – Obligation d'intimer le curateur – Mise en intervention forcée du curateur – Pertinence (non) – C. com. art. 465. 639

Indivision

- 1° Indivision – Cession – Consentement de tous les indivisaires – Sanction – Nullité (non) – Inopposabilité – C. civ., art. 815-3. 555

Procédure civile et commerciale

- 1° Procédure civile – Appel – Désistement – Obligation d'acceptation (non) – Exception – Instance liée – NCPC, art. 545 612
- 2° Procédure civile – Mise en état – Dépôt de conclusions – Injonction de conclure – Violation – Rejet des conclusions (non) – Clôture de l'instruction – NCPC art. 221 et 224. 632
- 3° Procédure civile – Mise en état – Dépôt de conclusions – Dépôt tardif – Rejet – Conditions – NCPC, art. 65. 632
- 4° Procédure civile et commerciale – Expertise judiciaire – Taxation des honoraires de l'expert – Critères – Appréciation du caractère proportionné des frais par rapport à l'enjeu de l'affaire (non) – NCPC, art. 448 – Règl. g.-d. du 28 novembre 2009. 587

5° Procédure civile et commerciale – Expertise judiciaire – Taxation des honoraires de l’expert – Taux horaire – Possibilité d’une fixation d’un commun accord – NCPC, art. 448 – Règl. g.-d. du 28 novembre 2009. 587

6° Procédure civile et commerciale – Autorité de la chose jugée – Notion – Fin de non-recevoir – Conditions – Identité de demande, de parties et de cause – Exception – Fait nouveau – Affaires familiales – Exercice de l’autorité parentale – Prise en compte de l’effet modificateur de certains événements en voie de concrétisation – Incidence du fait nouveau sur la situation donnée relevant du fond – C. civ., art. 1351. 606

Régimes matrimoniaux

1° Régimes matrimoniaux – Communauté légale – Récompense au profit de la communauté – Industrie personnelle d’un conjoint déployée pour l’amélioration d’un bien propre – Absence de prélèvement d’une somme commune – Absence de profit personnel tiré d’un bien commun – Récompense (non) – C. civ., art. 1437, al. 1. 568

Responsabilité civile

1° Responsabilité civile – Responsabilités contractuelle et délictuelle – Règles de non-cumul et de non-option – Distinction – C. civ., art. 1142 et 1382 612

2° Responsabilité civile – Responsabilité délictuelle – Faute délictuelle – Notion – C. civ., art. 1382 612

Sûretés

1° Sûretés – Contrats de garantie financière – immunisation contre les mesures d’assainissement et les procédures d’insolvabilité nationales ou étrangères – Effet limité aux procédures des États signataires de l’accord sur l’EEE – Loi du 5 août 2005, art. 20(1) 654

Taxe sur la valeur ajoutée

1° Taxe sur la valeur ajoutée – Décision directoriale ayant statué sur le fond d’une réclamation – Recours – Recevabilité – Examen de la régularité de la réclamation (non) – Loi du 12 février 1979, art 76. 579